Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_019-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DELIBERATION N° 2026-019

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 61 77
Fax : 02 99 55 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 03 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Daniel GARCON, 1er adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Monsieur David GUELE, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Pierrick RUELLAN, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Madame Lucie SORT, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT

ABSENTS- PROCURATIONS : Monsieur Olivier COMPAIN, procuration donnée à Monsieur Daniel GARCON, Madame Manuella FERON, procuration donnée à Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Guillaume MOUSSON, procuration donnée à Madame Sandra MACE, Monsieur Richard JOUQUAN, procuration donnée à Monsieur Mathieu SIMON
ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Flavie GREBERT

Madame Sandra MACE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-019 - Renouvellement convention pluriannuelle avec le Centre nautique de Rennes et de Rance)

Rapporteur : Monsieur Daniel STERN

La convention pluriannuelle entre le Club Nautique Breizh Rance et la Commune de Miniac-Morvan arrive à son terme et il convient de la renouveler. Le partenariat mis en place permet aux enfants et aux résidents de la commune de pratiquer des activités nautiques à des tarifs préférentiels.

La Commune de Miniac-Morvan apporte son soutien au Club Nautique Breizh Rance par la commande de séances de voile scolaire et d'éducation à l'environnement pour les élèves de cycle 2 et 3 scolarisés sur la commune. Chaque élève de CM1 et CM2 bénéficie ainsi de 6 séances dans l'année.

Modalités financières

La Commune de Miniac-Morvan versera une provision au Club Nautique Breizh Rance proportionnellement à la population municipale de l'année N-1 à hauteur de 2€ par an et par habitant. Un acompte de la moitié de la provision sera versé au premier trimestre pour soutenir la trésorerie du Club Nautique de Rennes et de Rance pendant les mois d'hiver.

Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2026, sauf dénonciation expresse adressée trois mois à l'avance par l'une des parties à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_019-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de la convention et sur les modalités financières proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve la convention entre la commune et le Club Nautique Breizh Rance telle que présentée,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents liés à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le 1er Adjoint,

M. Daniel GARCON



La secrétaire de séance,

Mme Sandra MACE